

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 05 JUILLET 2013**

Etaient présents : Yvon DELAUZUN, Stéphanie ELDIN, Louis HEBRARD, Jean LARUE, Véronique LOUIS, Françoise OROZCO, Agnès SEVENIER, Bernard VINCENT (8)

Absents/excusés : Bruno BONZI donne procuration à Françoise OROZCO, Maurice CENTARO donne procuration à Agnès SEVENIER, Allain MASSOT donne procuration à Stéphanie ELDIN (3)

Le quorum étant atteint Madame la Maire **ouvre la séance à 18h30**.
Françoise OROZCO est désignée secrétaire de séance.

Madame la Maire précise que contrairement à ce qu'elle avait annoncé, qu'il n'y aurait pas de réunion de Conseil Municipal pendant l'été, elle a dû convoquer celui-ci, suite à une proposition de producteurs du village qui souhaitent organiser un marché paysan à Saint Maurice d'IBIE pendant l'été.

L'équipe municipale restant toujours prête à soutenir les propositions positives pour la vie du village émanant des habitants, a souhaité répondre favorablement à cette demande qui nécessite cependant une délibération du Conseil Municipal, d'où sa convocation, ce soir.

Ordre du jour :

I - Approbation du procès-verbal du Conseil précédent (31/05/2013)

II - **Points soumis au vote (délibérations à prendre) :**

- 1) - Création d'un marché paysan au village
- 2) - Convention avec le centre de gestion de la Fonction Publique territoriale de l'Ardèche pour la mise à disposition d'un agent chargé des fonctions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité prévues au code du travail
- 3) - Autorisation donnée à Madame la Maire pour engager les démarches administratives et financières concernant la réhabilitation et l'extension de la salle des fêtes du village
- 4) - Autorisation donnée à Madame la Maire pour engager les démarches administratives et financières concernant la réfection de la place de la Mairie et de l'église

III – **Questions diverses et points d'information**

I-APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31-05-2013

Pas de commentaire.

Le procès-verbal est adopté à l'**unanimité**

II- POINTS SOUMIS AU VOTE (délibérations à prendre) :

1) OBJET : Création d'un marché paysan au village

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'elle a été sollicitée par des agriculteurs locaux pour la mise en place d'un « marché paysan » au village, le dimanche soir, durant la période estivale de juillet/août.

Elle précise que la création d'un marché local relève d'une législation qui prévoit la nécessité d'une délibération, d'une rédaction d'un règlement et d'une fiche d'inscription, d'une délimitation spatiale des emplacements et la signature d'un arrêté du Maire.

Pour l'ensemble de ces questions administratives nous avons pris contact avec la sous-préfecture et obtenu un règlement-type de l'AMF (association des Maires).

Deux rencontres ont eu lieu entre Jean LARUE et Véronique LOUIS et les initiateurs du projet pour la mise en place.

Madame la Maire soumet aux conseillers la délibération à laquelle sont annexés : un règlement intérieur, le plan d'occupation du domaine public et la fiche d'inscription.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

- **DECIDE** de créer un **marché paysan** sur la commune de SAINT-MAURICE-D'IBIE
- Ce marché aura lieu pour la saison estivale **2013** :
 - o **les dimanches 21 et 28 juillet, 4 et 11 août**
 - o **de 17 h 30 à 19 h 30 sur la place de l'Eglise**
- **L'organisation et le fonctionnement** sont déterminés par le règlement et le plan ci-après annexés
- Exceptionnellement, pour la première année, **les exposants seront exonérés de droits de place**

Il est à noter que le 1^{er} marché aura lieu le jour du vide-grenier organisé par le comité des fêtes et un concours de boules par l'association « B.IB. ». Il faudra donc organiser au mieux l'ensemble de ces activités, un arrêté sera signé à cet effet.

2) OBJET: Mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)

Madame la Maire informe l'assemblée délibérante que le Centre de Gestion de l'Ardèche met à disposition des collectivités affiliées qui en font la demande, dans les conditions exposées ci-dessous, un conseiller en prévention, qui assure la mission d'ACFI.

Les missions confiées sont prévues par l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, à savoir :

- Contrôler les conditions d'application des règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité définies à la 4^{ème} partie du Code du Travail et par les décrets pris pour son application sous réserve des dispositions du Décret n°85-603 du 10 juin 1985 ;
- Proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels ;
- Proposer, en cas d'urgence, les mesures immédiates, à prendre par l'autorité territoriale, que celui-ci juge nécessaires.

Pour se faire la collectivité s'engage à :

- Laisser du temps à l'ACFI pour qu'il puisse assurer pleinement ses missions.
- Transmettre à l'ACFI les suites données à ses rapports (inspection, cas d'urgence et danger grave et imminent). Il recevra les suites données aux rapports des experts saisis pour les enquêtes de danger grave et imminent.
- Présenter à l'ACFI le document unique, le registre de danger grave et imminent, les fiches de risques professionnels et le registre d'hygiène et de sécurité.
- Lui laisser l'accès à tous les locaux et chantiers.

L'ACFI n'est pas un agent de substitution aux obligations de surveillance de la part des chefs de service. Il ne se substitue pas à l'Autorité Territoriale dans l'accomplissement de ses obligations légales en matière de respect des règles d'hygiène et de sécurité au travail telles qu'elles résultent des textes en vigueur.

L'intervention de l'ACFI est financée par la cotisation additionnelle versée au CDG 07 (0,04%).

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, l'assemblée délibérante **DEMANDE** au CDG 07 de mettre à disposition de la commune de SAINT MAURICE D'IBIE, dans les conditions exposées ci-dessus, un conseiller en prévention, qui assure la mission d'ACFI.

3) OBJET: Réhabilitation et extension de la Salle des Fêtes

Lors du vote du Budget Primitif 2013, une somme de 46 000 euros a été prévue sur l'opération « Salle des Fêtes » en vue de sa réhabilitation et de son extension futures.

Madame la Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de pouvoir conduire toutes les démarches nécessaires au lancement du projet ; sachant que toute décision finale sera bien sûr soumise à son approbation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

Autorise Madame la Maire à engager les démarches administratives et financières concernant la réhabilitation et l'extension de la Salle des Fêtes du village.

4)OBJET: Réfection de la place de la Mairie et de l'Eglise

Lors du vote du Budget Primitif 2013, une somme de 43 000 euros a été prévue sur l'opération de réfection des places de l'Eglise et de la Mairie.

Madame la Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de pouvoir conduire toutes les démarches nécessaires au lancement du projet ; sachant que toute esquisse finale sera bien sûr soumise à son approbation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

Autorise Madame la Maire à engager les démarches administratives et financières concernant la réfection de la place de la Mairie et de l'Eglise.

Pour ces deux dossiers, la Commission Communale Citoyenne , élargie aux présidentes-ts des associations du village, sera réunie et consultée comme nous nous y étions engagés.

III – Questions diverses et points d'information

- Stéphanie ELDIN, 2nde adjointe, informe le Conseil que le 9 juillet aura lieu la réunion de commission du Conseil Général statuant sur l'éventuelle création d'un transport scolaire pour les lycéens, nous saurons alors si notre demande est agréée, ce qui pourrait répondre aux besoins des familles concernées.

- Véronique LOUIS indique que les travaux d'adduction d'eau de Vazeille devraient être terminés à la fin du mois de juillet. C'est un investissement d'environ 175 000€. Il ne reste quasiment plus d'habitations n'ayant pas l'adduction d'eau potable dans le village. Nous avons fait inscrire pour un programme futur La Bégude au hameau des Salelles.

- Jean LARUE, 1^{er} adjoint, fait le point concernant les travaux d'enfouissement des réseaux secs au hameau des Salelles : les travaux de génie civil (canalisations, mise en place des logettes) sont terminés. Il se pourrait que les raccordements aux habitations soient réalisés d'ici à fin juillet. Le retrait des poteaux et la pose des nouveaux dispositifs d'éclairage public sont programmés pour l'automne.

Concernant le transformateur électrique alimentant le hameau des Salelles, les inquiétudes formulées sur sa « saturation » et le risque de panne, se révèlent sans fondement, d'autant que ce transformateur est « soulagé » par celui du « Cros », installé dernièrement et financé par les aménageurs.

Concernant l'éclairage public des 2 candélabres à l'entrée nord du hameau, qui ne fonctionnent plus, cette panne n'est pas liée aux travaux d'enfouissement mais à une incompatibilité entre le transformateur du Cros et celui des Salelles : problème identifié.

Jean LARUE précise que, aux alentours du 15 juillet, il a rendez-vous sur le terrain avec Monsieur PRAT, notre correspondant du SDE07(Syndicat Des Energies de l'Ardèche), pour faire le point sur les différents problèmes ainsi que sur les travaux réalisés et à venir.

- Stéphanie ELDIN informe la Conseil que le travail pour la création du site internet de la Commune avance, une première restitution de l'entreprise « Zéfyx » (entreprise installée à Lachapelle sous Aubenas qui a bénéficié pour sa création de la pépinière d'entreprises du Pays de l'Ardèche Méridionale) a eu lieu. Nous allons profiter de l'été pour écrire le contenu, tous les élus seront sollicités !

Ce site permettra de ne plus faire d'envois répétitifs à la liste « habitants ».

Elle précise par ailleurs que « La Feuille » d'été sortira d'ici fin juillet.

- Véronique LOUIS rappelle que de nombreuses manifestations auront lieu cet été au village en juillet :
 - ☞ mardi 9/7 : cinéma en plein air organisé par le comité des fêtes (une 2^e séance est programmée le 5 août).
 - ☞ vendredi 19/7 : Luce et Bernard VINCENT ouvrent leur cour « des contes » pour des histoires contées par Vincent LORON
 - ☞ dimanche 21/7 : vide-grenier du comité des fêtes, concours de boules de « B.I.B. » et 1^{er} marché paysan
 - ☞ dimanche 28/7 : 2nd marché paysan

Sans oublier la lecture de Luce VINCENT à la chapelle de Balazuc le 6 août

La Feuille annoncera toutes les manifestations prévues. A noter que les festivals aux alentours offrent des programmes de choix !

- Pour terminer la séance, Véronique LOUIS lit la déclaration solennelle suivante :

Je souhaite vous informer que c'est **avec consternation** que j'ai appris de la présidente du comité des fêtes qu'elle est convoquée devant la juridiction de proximité de Privas le 24 octobre 2013 suite à la requête formulée le 29 avril 2013

par l'ancienne secrétaire adjointe Madame PAUZIE pour obtenir 532€ de remboursement de frais kilométriques pendant son mandat au sein du conseil d'administration (CA), 1000€ de dommages et intérêts en réparation du préjudice moral subi et 45,82€ de frais engagés (timbre fiscal et lettre recommandée avec accusé de réception) pour un total de 1577,84€.

Le comité des fêtes, **notre** comité des fêtes dont nous sommes tous membres, pour lequel nombre d'entre nous ont, au fil du temps, assumé des responsabilités au sein du conseil d'administration comme aujourd'hui Stéphanie ELDIN, 2nde adjointe, notre comité, donc se trouve face à une demande de remboursement des frais de déplacements certes légale mais qui doit recevoir l'assentiment du CA pour être mise en œuvre.

Le CA ayant donné un avis négatif à cette demande, l'association se trouve assignée au tribunal par la personne suscitée.

Je rappelle que notre association existe depuis 42 ans, née de la volonté des élus de l'époque, qu'elle assure de belle manière l'animation et la convivialité dans le village, nous venons d'en avoir encore la preuve avec la fête du pain le week-end dernier, que diverses équipes se sont relayées au cours du temps et que c'est la **première fois** que cette situation se produit.

Je trouve cela particulièrement consternant et navrant, en particulier, pour tous les bénévoles qui se mobilisent pour assurer les nombreuses manifestations au service de tous.

Vous savez, nombre d'élus et d'habitants du territoire sont admiratifs de cette dynamique villageoise liée à la mobilisation de cette association dont nous sommes tous bénéficiaires.

Je veux, ce soir, avec le Conseil Municipal, assurer la Présidente et les membres du CA actuel de notre soutien, les remercier de leur dévouement et de leur engagement pour notre village, et je souhaite que cet **épisode profondément négatif** reste un épiphénomène dans l'histoire de notre comité qui n'a vécu et ne vit que grâce à la **générosité** des bénévoles anciens et actuels.

Les questions diverses étant épuisées, **Madame la Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 19h20.**

La parole est, alors, donnée au public :

Aucune question n'est posée.

Madame la Maire met fin à la séance à 19h22.

Fait à Saint Maurice d'Ibie, le 06 juillet 2013

Véronique LOUIS
Maire